

# CONCOURS DE LECTURE AUDIO

ASSOCIATION LES YEUX AU BOUT DES DOIGTS

68 avenue de Verdun 33520 BRUGES

[Les-yeux-au-bout-des-doigts@laposte.net](mailto:Les-yeux-au-bout-des-doigts@laposte.net)

# CONCOURS DE LECTURE AUDIO

Ce concours s'adresse aux amoureux de la littérature et/ou des technologies modernes.

Depuis quelques décennies, des bénévoles anonymes offrent quelques heures de leurs temps pour enregistrer des livres audio afin de donner aux personnes empêchées de lire un accès à la culture.

Cet acte généreux, nous souhaitons le récompenser au moyen d'un concours qui nous permettra de les remercier et de les faire sortir de l'ombre.

---

Ce concours est ouvert à tous, lecteur de longue date ou débutant, de 7 à 77 ans.

---

# Pour participer à cette grande aventure vous devez

---

vous acquitter des frais d'inscription de 10€ par enregistrement inscrit / Enregistrer un texte d'une durée de 5 à 10 minutes / Joindre le règlement signé et nous faire parvenir tous les éléments à :

LES YEUX AU BOUT DES DOIGTS  
68 avenue de Verdun 33520 BRUGES

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous faire parvenir l'autorisation de diffusion et l'autorisation parentale si nécessaire par mail à :

[Les-yeux-au-bout-des-doigts@laposte.net](mailto:Les-yeux-au-bout-des-doigts@laposte.net)

Pour plus de précisions lisez attentivement le règlement du concours ci-après.

Si vous ne trouvez pas toutes les réponses dans le document appelez au : 06 01 76 15 33

Les documents relatifs à ce concours sont disponibles en téléchargement sur l'adresse suivante : [www.mairie-bruges.fr/sorties-et-loisirs/actualites](http://www.mairie-bruges.fr/sorties-et-loisirs/actualites)

Date limite d'inscription : 15/07/2019

# RÉGLEMENT DU CONCOURS DE LECTURE AUDIO

Le concours propose deux catégories :

- > 1ère catégorie : amateur seul
- > 2ème catégorie : groupe amateur

## Article 1

Chaque participant devra s'acquitter d'une inscription de 10€ par enregistrement.

## Article 2

Chaque participant ne pourra inscrire qu'un enregistrement avec la possibilité toutefois de s'engager aussi au sein d'un groupe.

## Article 3

On considère un enregistrement de groupe à partir de deux personnes.

## Article 4

Les textes d'une durée de 5 à 10 min doivent être lus par des voix humaines.

## Article 5

Le texte lu peut être accompagné ou non d'une musique ou agrémenté d'effets sonore.

## Article 6

Les textes lus par une voix de synthèse ou la lecture d'un texte discriminatoire tel que : Agression sexiste, raciale, politique ou religieuse, seront systématiquement disqualifiés.

## Article 7

La présence inopportune de bruits parasites tel que le coucou suisse ou la circulation routière par exemple fera baisser la note.

## Article 8

Ce document doit être signé et joint à l'inscription.

## Article 9

Les participants mineurs ou adultes sous tutelle devront faire compléter et signer par leurs parents ou responsable légal l'autorisation parentale jointe à ce règlement.

## Article 10

Les enregistrements pourront être envoyés sous format numérique accompagnés des coordonnées complètes du participant ainsi que le nombre de participants pour les groupes par mail à l'adresse suivante :

[Les-yeux-au-bout-des-doigts@laposte.net](mailto:Les-yeux-au-bout-des-doigts@laposte.net)

Le paiement devra être envoyé par courrier à l'adresse suivante :

ASSOCIATION

LES YEUX AU BOUT DES DOIGTS

68 avenue de Verdun 33525 BRUGES

Les enregistrements peuvent être envoyés sur support physique CD, carte SD ou clef USB accompagnés des coordonnées complètes du participant (le nombre de participants pour les groupes), ainsi que le règlement signé,

l'autorisation parentale si besoin et le paiement à l'adresse indiquée ci-dessus. Les supports physiques seront rendus lors de la remise officielle des prix le dimanche 27 octobre 2019 à 15h au Grand Darnal.

## Article 11

L'inscription au concours ne sera effective qu'après encaissement du règlement.

## Article 12 (facultatif)

Le participant peut joindre une description rapide pour faire part de ses motivations par mail.

J'ai lu et accepte les conditions de ce règlement.

SIGNATURE

# autorisation parentale

Je soussigné(e) Madame  Monsieur

NOM

PRENOM

autorise mon fils  ma fille  l'adulte

NOM

PRENOM

À participer au concours de lecture audio organisé par l'association  
LES YEUX AU BOUT DES DOIGTS .

Je joins le paiement nécessaire à son inscription.

LIEU

DATE

SIGNATURE

# autorisation d'utilisation et de diffusion

Je soussigné(e) Madame  Monsieur

NOM

PRENOM

autorise l'association LES YEUX AU BOUT DES DOIGTS à utiliser et diffuser l'enregistrement audio que je lui confie.

Ce document sonore permettra de faire découvrir la lecture audio à des aveugles qui peuvent en avoir besoin ou à des voyants désireux de soutenir un projet culturel.

SIGNATURE

CE CONCOURS  
EST OUVERT À  
TOUS, LECTEUR  
DE LONGUE DATE  
OU DÉBUTANT,  
DE 7 À 77 ANS.

LES YEUX AU BOUT DES DOIGTS

